



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt six

Présents : 27

Le 21 mai

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
15 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Donald GIGAN (arrivé à 18h20) qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-Jacques QUILLVERE qui a donné pouvoir à Rachelle LOSTANLEN, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Laurie PETERS

N° D_2026_05_21_21

Objet : BUDGET ANNEXE LE VALLON 2026 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération du 12 février 2026 adoptant le budget primitif 2026,
Vu l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2025 et les résultats constatés,

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal la décision modificative n°1 du budget annexe LE VALLON.

Cette décision vise principalement la prise en compte des crédits nécessaires au paiement de la facture d'eau du premier semestre (rappel 2025) ainsi qu'à l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Augmentation de crédits en DEPENSES				
Chapitre	Nature	Libellé du compte	Montant	Commentaire
011	6042	Achat de prestations de services (spectacles)	969,66 €	Report à nouveau excédentaire 2025
	60611	Eau et assainissement	10 000,00 €	Rappel sur facture eau 2025
TOTAL DEPENSES DM N°1			10 969,66 €	
Augmentation de crédits en RECETTES				
Chapitre	Nature	Libellé du compte	Montant	Commentaire
75	75822	Prise en charge du déficit du budget annexes par le budget principal	10 000,00 €	
002		Résultat reporté	969,66 €	

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 029-212901052-20260521-D2026052121-DE

TOTAL RECETTES DM N°1

10 969,66 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n° 1 du budget annexe LE VALLON pour l'exercice 2026 équilibrée à + 10 969,66 € en fonctionnement,
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Landivisiau, le 21 mai

Le Maire,

Samuel PHÉLIPPOT

